

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

POINT SUR LES TRAVAUX :

- Ecole : les travaux de peinture et de remplacement des fenêtres existantes du préau ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

- Voirie : les travaux de réfection partielle de la route de La Séchère jusqu'au lieudit «La Cour» et route des Liames sont terminés. Le budget a été respecté et la solution retenue a permis de faire 300 m linéaire de plus que prévu sur la Route des Liames.

Sur la route de la Séchère, toutes les buses des entrées de champ qui devaient être levées l'ont été. Lorsque la rigoleuse sera livrée et que les conditions météorologiques le permettront les fossés seront rafraîchis et les accotements remblayés où cela est nécessaire.

- Stade : les travaux seront réalisés pendant la trêve hivernale du club de foot soit de début décembre au 20 Janvier 2018.

L'entreprise JD de La Châtre interviendra pour la partie plomberie et les portes seront fournies par l'entreprise EBRB de Neuvy-St-Sépulchre. La pose et le reste des travaux seront réalisés par les agents du service technique.

BOULANGERIE- ANCIENNE POSTE

Suite à la dernière réunion de conseil et après renseignements pris concernant les subventions susceptibles d'être allouées par l'État et le Département pour réhabiliter ce bâtiment, il est décidé de le mettre en vente au prix de 70 000 € et de refaire un point dans un an si aucune offre n'a été faite d'ici là.

LOTISSEMENT « LE PATURAL DES VEAUX » AUX BEJAUDS

Le conseil décide de vendre 3 lots à Mme Mangano et M. Duquenne, locataires sur notre commune, gérants du « Truck Gourmand », en vue de construire leur résidence principale et la partie servant à l'exercice de leur activité.

PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE 2017

Le Conseil Municipal arrête le montant de l'enveloppe relative au régime indemnitaire versé aux agents pour 2017.

SOUTIEN DE LA MOTION SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

Le Conseil Municipal s'associe à la démarche de l'Association des Maires Ruraux en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité » afin de porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux, dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Le montant de la redevance à percevoir par Orange pour l'occupation du domaine public s'élève pour 2017 à 1 738,67€.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DE LA CHATRE

Il est décidé (4 voix contre - 6 voix pour), de reconduire l'indemnité au taux de 100% au Trésorier de La Châtre pour le conseil apporté à notre commune en matière budgétaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Suite à la démission de Mme Béria, conseillère municipale, vice-présidente du Comité Syndical du RPI Chassignolles/Le Magny, membre du C.C.A.S.(Centre Communal d'Actions Sociales), du syndicat des transports scolaires et de la commission cantine, de nouveaux délégués ont été désignés :COMITE SYNDICAL DU RPI Chassignolles/Le Magny

M. Rochoux, suppléant, devient délégué titulaire.

Il est remplacé par Mme Capron en tant que délégué suppléant.

C.C.A.S.

Mme Chaput Stéphanie en devient membre.

SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. Rochoux, suppléant, devient délégué titulaire.

Il est remplacé par M. Lebeau en tant que délégué suppléant.

COMMISSION CANTINE

M. Poitrenaud Jean-Jacques intègre cette commission.

SIGNALÉTIQUE- ADRESSAGE

La distribution des numéros aux habitants va être réalisée entre le 27 novembre et le 2 décembre après la pose des panneaux de rue par les agents du service technique.

Un balisage provisoire au sol sera mis en place ultérieurement sur l'espace situé entre le logement de l'école et le presbytère à l'aide de baliroads pour guider la circulation dans cet espace. Ceci dans le but de réaliser ultérieurement un aménagement définitif.